

# Sur les chemins d'Aujac



Randonnée n°2162266

Une randonnée proposée par Laleveille

Voici un itinéraire de promenade sans difficulté à travers le paysage champêtre de la commune d'Aujac. Parcelles de vignes, prairies, haies et bosquets, un cadre bucolique et calme.

<b>Durée :</b>	2h45	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	9.53km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	10m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	10m		
<b>Point haut :</b>	33m	<b>Commune :</b>	Aujac (17770)
<b>Point bas :</b>	21m		

## Description

Stationner sur le parking de la mairie d'Aujac.

**(D/A)** Face à la mairie, prendre à gauche. Sur la Rue de la République, tourner à gauche. Prendre à droite juste avant l'Église Saint-Martin et la longer. Poursuivre sur la Rue des Pitolières et traverser la rivière l'Auriou.

**(1)** Au carrefour des routes, prendre à gauche. Après avoir dépassé le Moulin Grelat (sur la droite), s'engager dans une impasse enherbée sur la droite, avant de sortir du bourg. Suivre le chemin qui vire à droite et longer l'Auriou en forêt, puis en bordure de parcelles agricoles jusqu'à remonter à la source du cours d'eau, appelé le Gour. Rejoindre la route (D229).

**(2)** Virer à droite et quelques pas plus loin, au carrefour, s'engager sur le chemin à gauche jusqu'au prochain chemin qui se présente à droite.

**(3)** L'emprunter, puis virer, de nouveau, dans le premier à gauche sous le couvert des arbres en passant sous une ligne électrique. Arriver sur une petite route peu fréquentée.

**(4)** Tourner à droite. Au carrefour de routes suivant, continuer en face jusqu'à rejoindre la D229E2.

**(5)** La prendre à droite. Plus loin, emprunter le premier chemin à droite et parvenir au minuscule hameau de Pitoreau.

**(6)** Tourner à droite sur la route, puis tout de suite partir dans le chemin de gauche, juste après avoir traversé le ruisseau la Saudrenne. Traverser le hameau de la Vergne.

**(7)** À la sortie du hameau, tourner à droite. Suivre la départementale puis prendre la seconde route à droite, vers le hameau le Chagneau. Le traverser et trouver tout de suite un nouveau carrefour..

**(8)** Tourner sur le premier chemin à gauche. Le suivre jusqu'à se retrouver une nouvelle fois sur la départementale D229E2.

**(9)** La prendre à droite. Au carrefour qui suit, tourner à gauche pour rentrer dans le bourg d'Aujac. Laisser l'école sur la gauche. Prendre la première rue à gauche dans le centre-bourg pour rejoindre le parking de la mairie **(D/A)**.

## Informations pratiques

Aucune difficulté sur le parcours. Les routes et chemins empruntés sont praticables toute l'année et correctement entretenus.

## A proximité

La commune, située au coeur du Pays Bas, est parcourue par de nombreux cours d'eau et présente peu de relief.

Un lien pour en savoir plus : [Communauté des Vals de Saintonge - Présentation d'Aujac](#)

**(D/A)** L'Église Saint-Martin, située au centre du bourg juste après le départ, est inscrite au titre des monuments historiques et classée depuis 2006 (plus d'infos sur [Wikipedia](#) et le [site du ministère de la Culture](#))

De nombreux habitants de la commune (surtout les anciens), aiment raconter une anecdote historique : le 20 janvier 1945, un avion allemand s'écrase sur la commune après avoir heurté des arbres et connu un problème moteur. L'avion et ses occupants s'abîment dans le gour d'Aujac. Cet avion contenait les lettres de l'amiral Michahelles.

Source : [Wikipedia -Aujac](#)

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-sur-les-chemins-d-aujac/>



### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

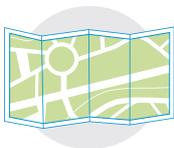
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**